

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 juillet 2026

28 PERSONNES MISES À L'ABRI AU NIVEAU DE LA RUE JEAN COCTEAU (18e)

Ce jeudi 9 juillet 2026, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et la préfecture de Police, ont procédé à une opération de mise à l'abri dans le cadre d'une opération d'évacuation d'un campement pour des personnes dormant à la rue au niveau de la rue Jean Cocteau et de l'avenue de la Porte des Poissonniers (Paris 18e arrondissement). Celle-ci a été réalisée en application de trois décisions de justice rendues par le tribunal ordonnant l'évacuation de ces campements et autorisant la Ville de Paris à solliciter le concours de la force publique, octroyé par la préfecture de Police.

L'opération s'est déroulée sans heurts. Elus, associations et journalistes étaient présents. L'intégralité des personnes occupant le campement au moment de l'opération a été prise en charge.

Au total, 28 personnes ont été orientées, sur le principe du volontariat, vers des structures d'accueil temporaires dont :

- 10 personnes en Île-de-France ;
- 16 personnes en région hors Île-de-France ;
- 1 personne vulnérable prise en charge dans une structure adaptée ;
- 1 mineur non accompagné pris en charge par la Ville de Paris.

Les personnes n'ayant pas accepté l'orientation vers des structures d'accueil ont vu leur situation examinée au regard du droit au séjour.

Cette nouvelle opération de mise à l'abri s'inscrit dans le cadre de la mobilisation constante de l'État pour accompagner les personnes les plus vulnérables et les protéger de l'insécurité et de l'insalubrité. Ce campement, source de nombreux troubles à l'ordre public et où les conditions d'hygiène étaient inexistantes et sur

lequel de nombreux déchets s'accumulaient, a en effet fait l'objet de trois procédures judiciaires. Cette opération vise donc à rétablir la tranquillité publique au bénéfice de tous, en particulier des riverains.

L'accueil dans les structures temporaires permet de proposer un hébergement stable à ces personnes qui bénéficieront d'un accompagnement social et administratif, permettant ensuite de les orienter selon leurs vulnérabilités et leur situation, vers une structure d'hébergement adaptée.

Comme à chaque fois, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris a proposé des places à tout le monde, en particulier via les Centres d'accueil et d'évaluation des situations franciliens et le dispositif d'orientation en région (hors Île-de-France) constitué par les SAS régionaux qui permettent d'offrir un toit et une évaluation de la situation administrative aux personnes qui en bénéficient. Cela permet, à l'issue de leur séjour en SAS qui dure en moyenne trois semaines, de proposer aux personnes accueillies des solutions d'hébergement adaptées.

Enfin, en Île-de-France, chaque nuit, ce sont plus de 115 000 personnes en situation de précarité (+ 40% en 6 ans) qui bénéficient d'une prise en charge par l'État au titre de l'hébergement d'urgence et du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, dont 45 000 à Paris.

Contacts presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

Préfecture de Police
ppcom@interieur.gouv.fr